

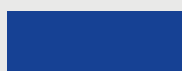


Surveillance du marché

Petits récipients (cylindres) contenant du gaz (bouteilles de gaz)

Rapport final

JACOP 2024



Sommaire

Liste des abréviations	4
------------------------	---

Partie 1

Note de synthèse	5
------------------	---

Objectifs de l'activité	6
-------------------------	---

Résultats et conclusions	6
--------------------------	---

Aperçu de l'activité	6
----------------------	---

ASM participantes	6
-------------------	---

Champ d'application du produit	6
--------------------------------	---

Critères de test	6
------------------	---

Échantillonnage et tests	7
--------------------------	---

Aperçu des produits échantillonnés et des canaux d'échantillonnage	7
---	---

Processus de test	9
-------------------	---

Résultats des tests et de l'évaluation	9
--	---

Aperçu des résultats des tests et principales conclusions	9
---	---

Résultats par clause de test	10
------------------------------	----

Évaluation des risques et mesures	11
-----------------------------------	----

Évaluation des risques et mesures	11
-----------------------------------	----

Conclusions et recommandations	11
--------------------------------	----

Conclusions	11
-------------	----

Recommandations aux parties prenantes	12
---------------------------------------	----

Partie 2

L'initiative JACOP 2024 comprend 16 activités spécifiques aux produits couvrant neuf secteurs différents	14
Rôles et responsabilités	15
Plan de travail et calendrier	16
Outils et processus	17
Outils	18
Canaux de communication	18

Liste des abréviations

ADR route	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
DG GROW	Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME
CE	Commission européenne
UE	Union européenne
EISMEA	Agence exécutive pour le Conseil européen de l'innovation et les PME
ICSMS	Système d'information et de communication pour la surveillance du marché européen
TPED	Directive relative aux équipements sous pression transportables
JACOP	Actions conjointes sur la conformité des produits
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activité spécifique à un produit

Partie 1

Note de synthèse

Objectifs de l'activité

Cette activité s'est concentrée sur les bouteilles de gaz métalliques non rechargeables pour GPL (UN n° 2037) (bouteilles de gaz) incluses dans la directive 2010/35/UE relative aux équipements sous pression transportables (TPED). Les bouteilles de gaz ont été identifiées par les ASM comme une

priorité devant faire l'objet d'une enquête de sécurité et de conformité ciblée. Les tests ont été réalisés conformément à l'ADR 6.2.6 (2023) et à la norme EN 417:2012 pour la construction, l'inspection, les tests et le marquage. Ces bouteilles de gaz sont destinées aux appareils à gaz portables.

Résultats et conclusions

Les tests effectués sur 39 échantillons par rapport à l'ADR et aux normes EN 417:2012 ont donné les résultats suivants:

- ADR 6.2.6: les 39 échantillons ont réussi les tests de conception et de construction, de pression hydraulique et d'étanchéité.
- EN 417:2012: les 39 échantillons ont réussi les tests relatifs à la conception et à la

construction (4.2), aux bouteilles perforables (4.3), aux bouteilles avec valve (4.4), de résistance à la pression (6.4), d'étanchéité au gaz des bouteilles (6.5) et d'étanchéité au gaz des valves (6.6).

Les principaux problèmes identifiés lors de l'évaluation par les ASM concernaient des marquages inappropriés – sur 44 échantillons, 16 échantillons (36 %) se sont révélés non conformes.

Aperçu de l'activité

ASM participantes

Neuf ASM de huit États membres de l'UE ont participé à l'activité spécifique au produit (ASP) sur les bouteilles de gaz. Le tableau 2 présente une vue d'ensemble des ASM participantes.

Champ d'application du produit

Ce projet de surveillance du marché (ASP 5) porte sur les bouteilles de gaz métalliques. Ces bouteilles de gaz disposent ou non d'une valve et ont une capacité d'eau ne dépassant pas un litre. Les exigences de l'ADR 6.2.6 (2023) sont applicables. La norme EN 417:2012 sur la construction, l'inspection, les tests et le marquage peut être utilisée

pour assurer la conformité avec l'ADR 6.2.6. Ces bouteilles de gaz sont destinées aux appareils à gaz portables, tels que les appareils de cuisson (cuisinières, grils et barbecues), les appareils d'éclairage, les appareils de chauffage et les chalumeaux.

Critères de test

Le plan de test pour les bouteilles de gaz s'est concentré sur les produits portant le marquage Pi (n) conformément à la TPED. Le processus de test a respecté les exigences énoncées

dans la section 6.2.6 de l'ADR et dans la norme EN 417:2012, sur la base des critères clés énumérés dans le tableau 1.

Tableau 1. Principaux critères de test dans le cadre du plan de test

Plan de test	Principaux critères de test
Section 6.2.6 de l'ADR: exigences pour la construction et le test des bouteilles de gaz.	• Conception et construction (6.2.6.1) • Test de pression hydraulique (6.2.6.2) • Test d'étanchéité (6.2.6.3)
EN 417:2012 bouteilles métalliques non rechargeables pour gaz de pétrole liquéfié (GPL) avec ou sans valve, à utiliser avec des appareils portables dans la construction, l'inspection, les tests et le marquage.	• Conception et construction – généralités (4.2) • Bouteilles perforables (4.3) • Bouteilles avec valve (4.4) • Capacité nette (6.3) • Résistance à la pression (6.4) • Étanchéité au gaz des bouteilles (6.5) • Étanchéité au gaz des valves (6.6)

La mesure du point 6.3 sur la capacité nette a été effectuée, mais en raison de l'absence d'informations concernant la capacité nette spécifiée dans

l'agrément, il n'a pas été possible d'évaluer le résultat.

Échantillonnage et test

Les ASM participantes ont collecté des échantillons entre mai et août 2024, et les tests ont été effectués entre juillet 2024 et janvier 2025. La réunion de laboratoire a eu lieu les 10 et 11 décembre 2024.

Aperçu des produits échantillonnés et des canaux d'échantillonnage

L'échantillonnage a été réalisé sur la base d'une présélection par chacune des ASM. Le nombre total d'échantillons a finalement été ajusté pour tenir compte de la capacité de chaque ASM et de la disponibilité des produits sur leur marché. Tous les échantillons ont été achetés dans des magasins physiques.

Au total, 44 échantillons ont été collectés, dont 39 ont été testés. Le tableau ci-dessous illustre le nombre d'échantillons collectés par chaque ASM.

Tableau 2. ASM participantes et nombre d'échantillons collectés

Pays	Autorité de surveillance du marché	Nombre d'échantillons
Belgique	SPF Mobilité et Transports	7
Estonie	Autorité estonienne de régulation technique et de protection des consommateurs	5
Irlande	Autorité de la santé et de la sécurité	5
Lettonie	Centre de protection des droits des consommateurs (CRPC)	5
Luxembourg	Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) - Département de la surveillance du marché	7
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation –MCCAA	5
Espagne (Asturies)	Vice-ministère de l'industrie et de la transition juste de la Principauté des Asturies – Viceconsejería de Industria y Transición Justa del Principado de Asturias	2
Espagne (Madrid)	Direction de la promotion économique et industrielle, Communauté de Madrid	3
Suède	Agence suédoise pour les urgences civiles (MSB) ¹	5

1) La Suède s'est abstenue d'envoyer des échantillons au laboratoire pour qu'ils soient testés.

Processus de test

Chaque test de bouteille de gaz a commencé par une inspection visuelle, une vérification du marquage et une pesée. Les échantillons ont ensuite été contrôlés pour vérifier l'absence de fuites de glycol à différentes températures. Les bouteilles de gaz munies d'une valve ont subi 50 opérations avec des adaptateurs avant que tous

les échantillons ne soient soumis à un test d'étanchéité et de pression à 50 °C. Ensuite, ils ont été vidés, remplis d'eau, repesés et pressurisés jusqu'à la rupture. Enfin, ils ont été ouverts pour mesurer l'épaisseur de la paroi.

Principaux défis

Cette ASP a été confrontée à des défis en matière de tests et de transport. La recherche d'adaptateurs appropriés pour différents échantillons et la réalisation de tests de pression hydraulique en utilisant les points de connexion d'origine ont pris beaucoup de temps. L'expédition et le transport de marchandises dangereuses ont nécessité une stricte conformité à l'ADR, une supervision par des experts, un emballage certifié UN et un étiquetage approprié. Une collaboration étroite avec les ASM et une coordination proactive ont permis d'assurer un transport sûr et efficace.

Les ASM ont évalué la conformité à l'ADR 1.8.8, chapitre 6.2.6 et à la norme EN 417, en se concentrant sur les procédures de conformité, la fabrication et le marquage. Elles ont conclu que de nombreux opérateurs économiques n'étaient pas conscients de leur obligation de fournir les documents requis. Les importateurs et les distributeurs ne sont pas tenus d'avoir des copies des certificats nécessaires. Il faut donc un certain temps avant qu'ils ne reçoivent les informations des fabricants et ne les transmettent aux ASM. Les ASM ont dû demander des documents à plusieurs reprises. Certains certificats essentiels, notamment ceux requis pour l'inspection initiale et les tests, n'ont pas été fournis en dépit de relances répétées.

Résultats des tests et de l'évaluation

Aperçu des résultats des tests et principales conclusions

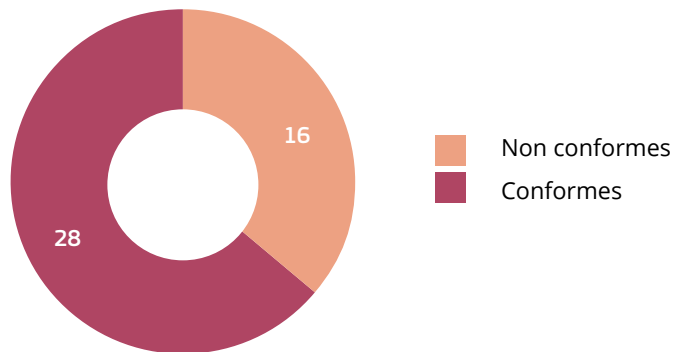
Les 39 échantillons testés par le laboratoire respectaient toutes les exigences définies dans le plan de test final.

Les ASM ont effectué des contrôles liés à l'évaluation de la conformité des avertissements, des marquages et des instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s). Sur 44 échantillons, 16 (36 %) se sont révélés non conformes aux exigences.

Les problèmes les plus fréquents concernaient des lacunes dans les certificats issus de la procédure d'évaluation de la conformité² et des informations manquantes telles que le type de gaz contenu et le marquage «UN 2037». En outre, l'absence du marquage Pi (n) a été relevée, de même que des avertissements qui n'étaient pas fournis dans la ou les langues nationales appropriées ou qui étaient incorrectement traduits.

2) Par exemple, les informations demandées sur les types et variantes de bouteilles de gaz couvertes par le certificat d'agrément conformément à l'ADR 1.8.7.2.2.1 (f) avaient dans certains cas été insérées de manière incorrecte dans le certificat concernant l'inspection initiale et les tests conformément à l'ADR 1.8.7.4.2 (d) ou dans le certificat du service d'inspection interne conformément à l'ADR 1.8.7.7.2, par l'organisme notifié.

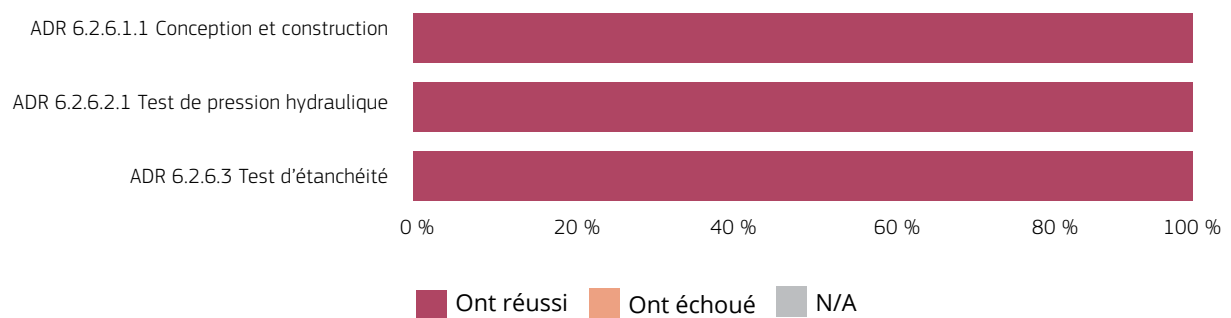
Figure 1. Résultats globaux comprenant les avertissements, les marquages et les instructions (n=44)



Résultats par clause de test

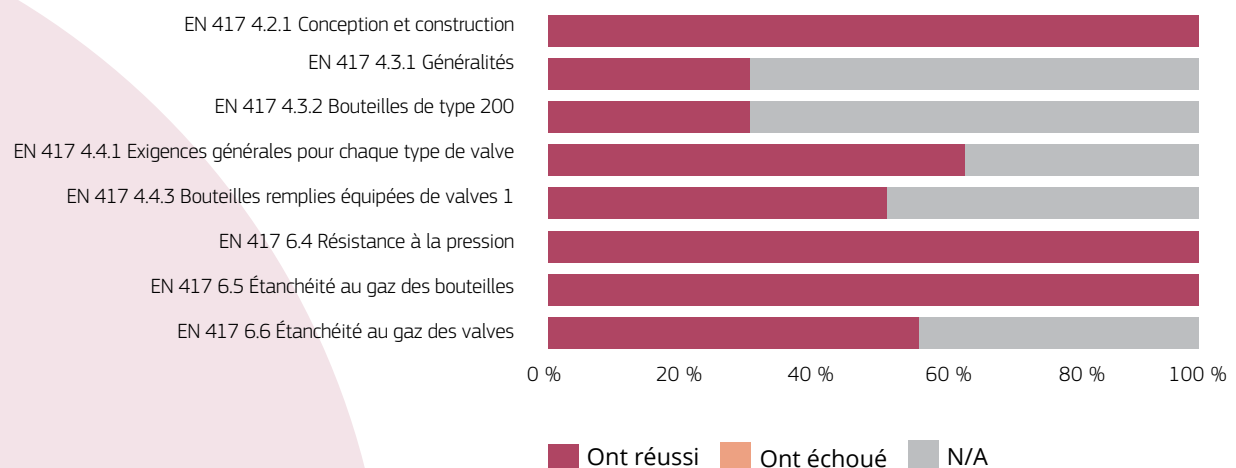
Aucun problème n'a été identifié lors de l'examen des résultats par clause de l'ADR 6.2.6. La Figure ci-dessous donne un aperçu des résultats par clause de l'ADR.

Figure 2. Aperçu des résultats des tests par clause de l'ADR (n=39)



La Figure ci-dessous donne un aperçu des résultats par clause de la norme EN 417.

Figure 3. Aperçu des résultats des tests par clause de la norme EN 417 (n=39)



Évaluation des risques et mesures

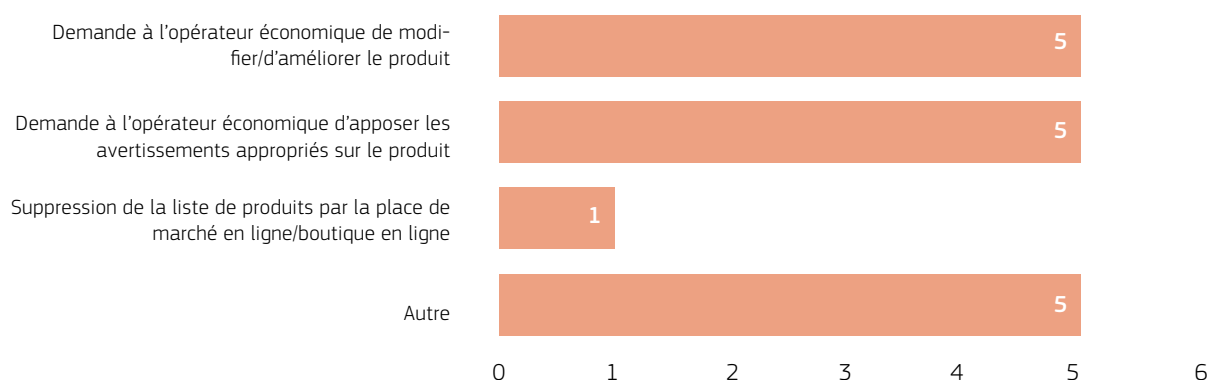
Évaluation des risques et mesures

Les résultats de l'évaluation des risques ont montré que les échantillons qui ne respectaient pas au moins une des exigences liées aux contrôles effectués par les ASM sur les avertissements, marquages et instructions (16 échantillons) ne représentaient pas de risque pour la sécurité. Les niveaux de risque sont définis par les évaluations des risques réalisées par les ASM sur la base des principes d'évaluation des risques énoncés à l'annexe II du règlement délégué (UE) 2024/3173 de la Commission.

Dans le cadre du projet JACOP 2024, les ASM ont enregistré 25 échantillons dans l'ICSMS, et ont rendu compte des résultats et des mesures prises au moment de la rédaction de ce rapport d'activité final.

La Figure 4 présente les mesures correctives prises à l'encontre des produits non conformes.

Figure 4. Mesures prises à l'encontre des échantillons non conformes (N=16)



Conclusions et recommandations

Conclusions

Les tests des bouteilles métalliques non rechargeables pour le GPL a révélé que tous les échantillons répondaient aux principales exigences de sécurité en matière de conception, de construction, de résistance à la pression et d'étanchéité au gaz.

Une proportion importante (36 %) a échoué en raison de marquages incorrects et de lacunes dans les certificats issus de la procédure d'évaluation de la conformité. En particulier, les problèmes étaient liés à l'absence ou aux lacunes des certificats, aux informations manquantes ou incorrectes, aux traductions inadéquates ou à une taille de police inappropriée.

Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer le respect des exigences en matière de marquage et d'étiquetage afin de garantir une bonne information des consommateurs et le respect de la réglementation. Les ASM ont pris des mesures correctives pour les échantillons non conformes, et il est recommandé de poursuivre le suivi afin d'améliorer la conformité des produits et les efforts de surveillance du marché.

Recommandations aux parties prenantes

Pour les consommateurs

- N'achetez pas le produit si les instructions ne sont pas rédigées dans votre langue.
- Lisez toujours les instructions et suivez-les attentivement avant de manipuler et d'utiliser le produit.
- Stockez les petites bouteilles de gaz dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

Pour les opérateurs économiques

- N'achetez des bouteilles de gaz qu'auprès de fabricants qui peuvent prouver que les procédures d'évaluation de la conformité ont été respectées.
- Les importateurs et les distributeurs doivent s'assurer qu'ils disposent de certificats valides pour l'agrément et les premières inspections et tests. Sur demande, ils sont présentés à l'ASM.
- Veillez à ce que les instructions et le marquage requis soient lisibles sur les bouteilles de gaz dans la (les) langue(s) appropriée(s) pour le pays/la région où les bouteilles de gaz seront mises à disposition.

Pour les organismes de normalisation

- Insérez les définitions de chaque marquage requis dans la prochaine révision de la norme EN 417 et fournissez les traductions des marquages dans toutes les langues de l'UE/AELE.

Pour les autorités

- Partagez les résultats des tests JACOP 2024 avec d'autres ASM.
- Diffusez des supports de communication, tels que des documents d'une page et des infographies, afin de sensibiliser le public.
- Donnez la priorité aux contrôles des marquages des produits, qui ont été identifiés comme une source de défaillance dans le cadre de JACOP 2024.
- Examinez les aspects du commerce électronique transfrontalier liés aux bouteilles de gaz, y compris les pratiques de livraison (ADR), les politiques de retour et la conformité avec les réglementations pertinentes.

Pour les organismes notifiés

- Les organismes notifiés doivent s'assurer que les informations demandées par l'ADR 1.8.7.2.2.1 (f) concernant les types et variantes de bouteilles de gaz couverts par le certificat d'agrément sont insérées dans le certificat concernant l'inspection initiale et les tests conformément à l'ADR 1.8.7.4.2 (d) ou dans le certificat du service d'inspection interne conformément à l'ADR 1.8.7.7.2 par l'organisme notifié.

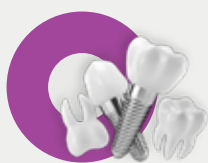
Partie 2

En quoi consiste l'initiative JACOP?

L'initiative JACOP (Joint Actions on Compliance of Products) vise à organiser des actions conjointes portant sur la conformité des produits dans les pays de l'UE et de l'AELE, en encourageant les collaborations entre les autorités de surveillance du marché (ASM). Ses principaux objectifs consistent à mener conjointement des essais de produits, à évaluer les risques et à harmoniser les méthodologies opérationnelles. Grâce à des discussions ouvertes, aux partages des connaissances et à l'implication des parties prenantes externes, le projet contribue à la sécurisation du marché unique. Ses principaux axes de travail portent sur l'évaluation des risques liés aux produits, la mise en œuvre de mesures opportunes et la coordination des réglementations.

L'initiative JACOP 2024 comprend 16 activités spécifiques aux produits couvrant neuf secteurs

Les activités spécifiques aux produits consistent à tester différents types de produits en vue d'évaluer leur conformité à la législation et à la réglementation en vigueur, puis de prendre les mesures qui s'imposent. Les produits sont sélectionnés et collectés par les autorités de surveillance du marché concernées, puis examinés en s'appuyant sur un plan de test adopté conjointement.



ASP 1
Implants dentaires



ASP 2
Produits de comblement
dermique à base d'acide
hyaluronique



ASP 4
Jouets (jouets d'escalade
d'intérieur, balançoires et
tours d'activités)



ASP 5
Petits récipients
(cylindres) contenant du
gaz (bouteilles de gaz)



ASP 6
Récipients (bouteilles
rechargeables) à usage
domestique



ASP 7
Détonateurs
et boosters



ASP 8
Réfrigérateurs



ASP 9
Chaudières à combustible
solide



ASP 10
Climatisation



ASP 11
Appareils de réfrigération
disposant d'une fonction
de vente directe



ASP 12
Moteurs électriques



ASP 13
Canots de sauvetage



ASP 14
Équipements de sécurité
pour enfants



ASP 15
Instruments de pesage
à fonctionnement non
automatique (IPFNA)
vendus en ligne



ASP 16
Câbles d'installation



ASP 17
Tubes de remplacement
LED

* Veuillez noter que l'ASP 3 a fait l'objet d'une annulation.

Rôles et responsabilités

EISMEA – Pouvoir adjudicateur

Responsable de la gestion contractuelle du projet. Supervise la gestion globale du projet, en veillant au respect des obligations et des exigences contractuelles.

Contractant (EY, MCI Bruxelles, ESN)

- EY: Gère la mise en œuvre globale du projet, coordonne les activités et supervise le processus de test.
- ESN: Assure la communication externe et la diffusion, y compris la production de supports de communication.
- MCI: Organise des réunions et des événements, et gère la logistique pour les participants.

Autorités de surveillance du marché des États membres de l'Union européenne / Espace économique européen

- Participants essentiels aux prises de décisions.
- Surveillent les marchés nationaux, prélèvent des échantillons et veillent à la conformité des tests.
- Doivent faire appliquer des mesures correctives en cas de non-conformité afin de maintenir la sécurité du marché.

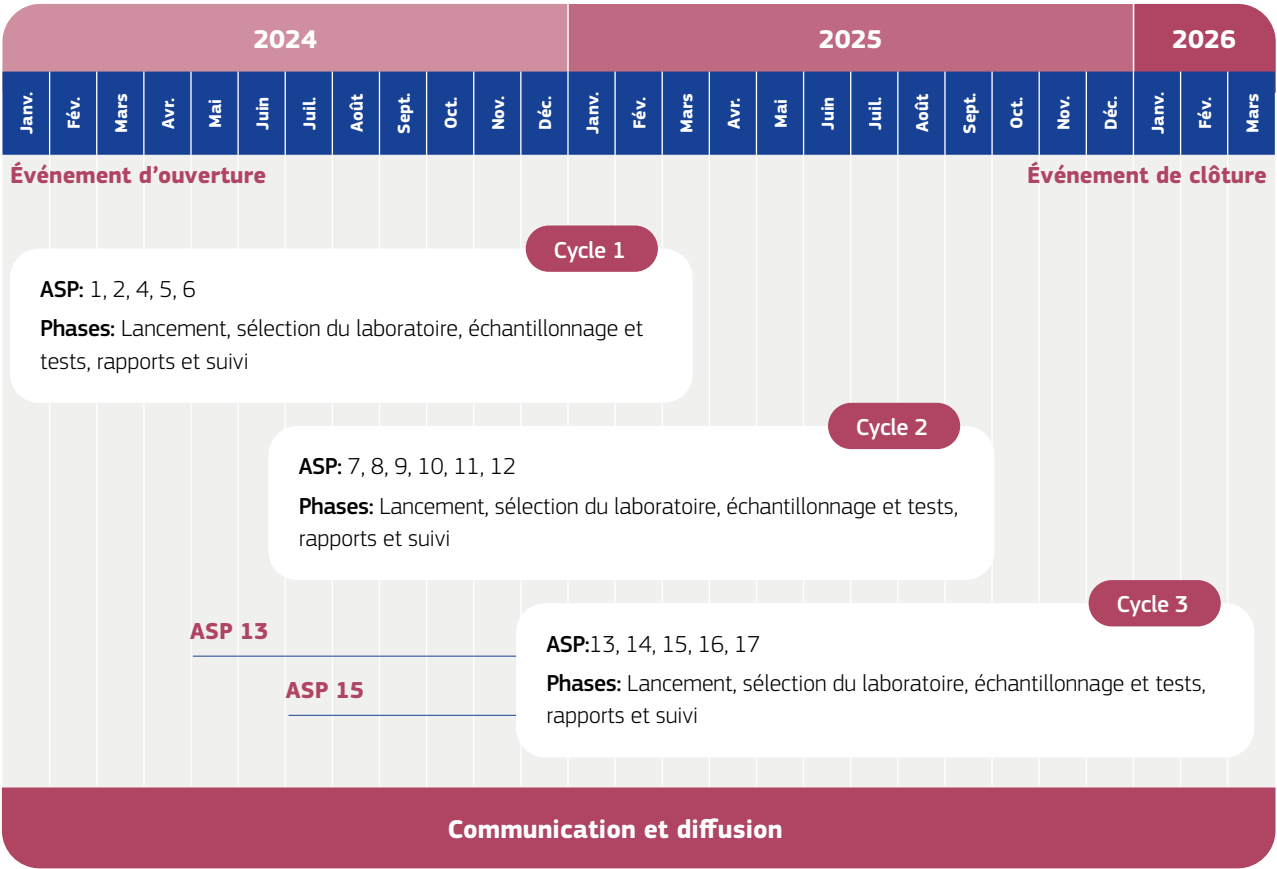
Commission européenne – DG GROW

- Joue un rôle de supervision, participe à la mise en œuvre des projets, facilite la coopération et fournit des orientations politiques pour le projet

Experts techniques

Apportent des connaissances et des conseils spécialisés visant à soutenir les ASM. Contribuent à susciter les débats, qui aboutissent à des conclusions opérationnelles et garantissent que des documents de haute qualité sont produits pour les différentes ASP.

Plan de travail et calendrier



	1 Lancement	2 Sélection des laboratoires	3 Échantillonnage et tests	4 Rapports et suivi
Description	Cette phase comprend des recherches documentaires, des entretiens de cadrage, l'élaboration du plan d'essai et le recensement des laboratoires.	Cette phase comprend la sélection et l'attribution d'un contrat à un laboratoire par le biais d'une procédure d'appel d'offres.	Au cours de cette phase, des échantillons sont recueillis et envoyés au laboratoire sélectionné en vue d'y être testés en s'appuyant sur des critères prédéfinis.	Cette phase comprend l'établissement de rapports relatifs aux résultats des tests, l'évaluation des risques retenue, les mesures de suivi et la préparation des rapports finaux.
Étape principale	Réunion de lancement – Démarrage officiel du projet permettant aux ASM de se mettre d'accord sur le périmètre d'étude du produit et les critères de test.	Réunion intermédiaire – Examen des propositions des différents laboratoires par les ASM, afin de sélectionner le laboratoire approprié.	Réunion de laboratoire – Présentation des résultats des tests et débat sur l'évaluation des risques et les mesures de suivi.	Réunion finale – Présentation des rapports finaux comprenant l'ensemble des conclusions et recommandations.
Communication et diffusion				
Les activités de communication et de diffusion consistent à sensibiliser les ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques à la sécurité des produits par le biais de campagnes ciblées, d'un engagement médiatique et de l'implication d'influenceurs, en mettant l'accent sur l'éducation à la conformité.				

Outils et processus

1 Processus pré-JACOP La DG GROW a entrepris un exercice de définition des priorités visant à sélectionner les 16 catégories de produits JACOP 2024, en travaillant en étroite collaboration avec les groupes ADCO (groupes de coopération administrative) dans le cadre d'une série de consultations.	2 Validation des plans de test et d'échantillonnage Les experts techniques élaborent les plans en s'appuyant sur les commentaires de l'ASM et sur le budget disponible. Les projets sont présentés lors des réunions de lancement prévues dans les calendriers des ASP (à l'exception des ASP 13 et 15, qui suivent une approche personnalisée), puis peaufinés et validés par les ASM sur le Wiki.
3 Sélection des laboratoires L'équipe du prestataire répertorie les laboratoires, puis les contacte afin d'obtenir leurs tarifs et autres informations. La procédure d'appel d'offres est déclenchée suite à la réunion de lancement et les offres sont évaluées. Lors des réunions intermédiaires, les ASM participantes décident quels laboratoires seront sélectionnés.	4 Recueil et transport des échantillons Les ASM collectent les échantillons pertinents sur leurs marchés nationaux et les inscrivent dans un dossier de codification. Après avoir effectué des contrôles préliminaires, les ASM envoient les échantillons au laboratoire concerné.
5 Tests et remise des rapports de tests Le laboratoire teste les échantillons conformément au plan de test convenu, puis télécharge les rapports de test sur le Wiki. Les ASM demandent des éclaircissements, si nécessaire, et approuvent les rapports.	6 Évaluation des risques L'expert technique et les ASM élaborent des scénarios fondés sur des échantillons sélectionnés lors de la réunion de laboratoire et analysent les risques. Les ASM procèdent à des évaluations des risques pour tous les échantillons qui ne respectent pas les exigences légales.
7 Mesures adoptées par les ASM Les ASM prennent les mesures appropriées concernant les produits en question et les consignent dans le système d'information et de communication pour la surveillance des marchés (ICSMS) et le système d'alerte rapide Safety Gate.	8 Communications externes Les activités de communication externe visent à sensibiliser les ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques à la sécurité et à la conformité des produits. Les plans de campagne couvrent la sensibilisation des influenceurs, l'évaluation des performances et les outils de communication, notamment les articles, les infographies et les vidéos.

Outils

Pour les 16 ASP :

- **Article** résumant les principales conclusions des activités liées aux tests. L'article comprendra au moins une image.
- **Infographie d'une page** résumant les principales conclusions des activités liées aux tests.
- Un **support visuel pour les réseaux sociaux** basé sur les infographies.
- Une **infographie et un support visuel pour les réseaux sociaux** couvrant l'ensemble du projet.

Ces supports de communication sont disponibles dans 23 langues de l'UE, ainsi qu'en norvégien et en islandais.

Pour 3 ASP : jouets, réfrigérateurs et équipements de sécurité pour enfants

- Courte **vidéo** pour la promotion sur les réseaux sociaux

Canaux de communication

Les supports de communication sont diffusés sur les canaux suivants :

- Médias nationaux et spécialisés dans l'ensemble de l'UE-27
- Plateformes en ligne et réseaux sociaux
- Influenceurs sur les médias sociaux
- Canaux de communication nationaux des ASM

Ce document a été rédigé par EY pour la Commission européenne. Mai – 2025

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale du marché intérieur,
de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW)
Unité H.4 Surveillance du marché
E-mail: GROW-H4@ec.europa.eu.

Contrat spécifique: EISMEA/2023/SC/002. Partie du contrat de travail: EISMEA/2021/OP/0016

La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable d'aucune conséquence résultant de la réutilisation de la présente publication.

© Union européenne, 2025.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).
Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander une autorisation directement aux détenteurs des droits concernés.

Image de couverture: ©Shutterstock_PRESSLAB

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2025

ISBN 978-92-68-28355-4
doi:10.2873/5001488